



L'ACTUALITÉ

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET ARTISANAT DU BÂTIMENT: **MÊME PAS PEUR!**

L'utilisation de l'IA progresse partout y compris dans les métiers du bâtiment, suscitant bien sûr quelques craintes mais aussi une belle opportunité d'asseoir des compétences irremplaçables.

L'intelligence artificielle s'impose peu à peu dans le secteur du bâtiment. Elle promet des gains de temps, une meilleure organisation des chantiers et une capacité à traiter des données de plus en plus complexes. Pourtant, derrière ces avancées, une inquiétude revient souvent : certains métiers de la construction figurent désormais parmi les emplois les plus exposés aux transformations liées à l'IA.

Mais il serait trop simple de voir cette évolution comme une menace directe. En réalité, ce que montre la transformation actuelle du secteur, c'est que ce ne sont pas les métiers qui disparaissent, mais les tâches qui changent. L'intelligence artificielle automatise surtout ce qui est répétitif, prévisible ou administratif. Elle peut analyser des plans, optimiser des plannings ou produire des documents plus rapidement.

En revanche, tout ce qui fait la richesse des entreprises du bâtiment reste profondément humain. Sur un chantier, il faut savoir s'adapter aux imprévus, coordonner des équipes, comprendre les contraintes du terrain.

Ces compétences ne se programment pas facilement. C'est pour cela que, à court terme, les métiers liés à l'exécution restent largement protégés, notamment ceux qui reposent sur un vrai savoir-faire technique.

Pour les très petites entreprises, cette réalité est encore plus forte. Leur force ne réside pas dans la taille ou dans les moyens technologiques, mais dans la maîtrise des

gestes, l'expérience accumulée, la capacité à bien faire et à répondre de manière précise à des besoins et des situations jamais identiques. Dans ce contexte, l'intelligence artificielle ne remplace pas les compétences : elle les met en valeur. Une entreprise qui sait déjà bien

travailler pourra utiliser ces outils pour gagner en efficacité. À l'inverse, sans compétences solides, la technologie ne suffit pas.

Ce point est essentiel. On observe souvent que les difficultés dans le secteur ne viennent pas seulement d'un manque d'outils, mais de problèmes d'organisation ou d'anticipation. Les algorithmes peuvent aider à mieux planifier ou à éviter des retards, mais ils s'appuient toujours sur des données issues du terrain et sur l'expérience des professionnels.

Autrement dit, la technologie ne crée pas la compétence : elle s'appuie dessus.

À plus long terme, les métiers vont évoluer. Certains intégreront davantage de numérique, d'analyse de données ou de pilotage d'outils intelligents. Mais là encore, les compétences resteront au cœur de la réussite. Il ne s'agira pas seulement de savoir utiliser une machine, mais de comprendre un chantier, de prendre des décisions et de garantir la qualité du travail et du service.

C'est pourquoi les TPE ont réellement une carte à jouer. Leur proximité avec le terrain,

3 %
des entreprises du BTP ont
déjà implémenté l'IA dans
leur processus de production

leur réactivité et leur savoir-faire sont des atouts précieux dans un monde qui change. L'intelligence artificielle peut devenir un outil utile, mais elle ne remplacera jamais l'expertise d'un artisan ou d'une petite entreprise capable

de s'adapter et d'innover dans son quotidien. Finalement, le vrai enjeu est de savoir comment les entreprises vont continuer à développer leurs compétences pour rester indispensables. Dans ce secteur plus que dans

d'autres, la réussite ne repose pas d'abord sur la technologie, mais sur la capacité des femmes et des hommes à maîtriser leur métier et ses évolutions.

ÉCONOMIE

→ RETARDS DE PAIEMENT : LA « TAXE INVISIBLE » QUI ÉTRANGLE LES PETITES ENTREPRISES



Les retards de paiement entre entreprises ne relèvent plus d'un simple dysfonctionnement ponctuel : ils s'installent durablement dans le paysage économique, au point de s'apparenter, pour beaucoup de dirigeants de petites entreprises, à une forme de prélèvement invisible. Derrière les chiffres et les textes en discussion, c'est toute une mécanique de fragilisation des trésoreries qui se met en place, touchant en premier lieu les plus petites entreprises, celles qui disposent du moins de marges de manœuvre pour absorber les décalages.

Depuis plusieurs années, les délais de règlement s'allongent, malgré un cadre légal censé les encadrer strictement. Le phénomène ne se limite plus à quelques secteurs en tension : il s'enracine partout. Beaucoup de grandes

sociétés, mieux armées financièrement, utilisent parfois ces délais comme un levier de gestion de leur trésorerie. Payer plus tard revient pour elles à conserver du cash plus longtemps, un avantage discret mais réel dans un environnement économique incertain.

Pour les petites entreprises, ce n'est pas la même affaire. Chaque facture réglée en retard devient une contrainte immédiate car si les recettes attendues se font attendre, les charges, elles, continuent de tomber. Cette situation crée un effet de ciseau particulièrement dangereux : l'entreprise travaille, facture, mais ne dispose pas des liquidités correspondantes. À terme, cela freine évidemment l'investissement, retarde les embauches, et peut même menacer la survie de certaines entreprises. Certains observateurs parlent désormais d'une « taxe informelle » sur la croissance. Une taxe qui ne dit pas son nom, mais qui pèse d'autant plus lourd qu'elle est asymétrique. Là où les grandes entreprises peuvent absorber ou même exploiter ces retards, les plus petites les subissent de plein fouet. Le crédit interentreprises devient ainsi une charge imposée aux plus fragiles, qui financent, malgré elles, leurs donneurs d'ordre. Face à cette situation, les pouvoirs publics tentent d'apporter des réponses. Un texte visant

à simplifier le recouvrement de certaines créances vient d'être adopté par le Parlement. Son objectif est de rendre plus rapide et plus efficace la récupération des sommes dues, en allégeant les procédures et en réduisant les délais juridiques. Une avancée certaine pour les TPE puisque, pour récupérer leurs créances, beaucoup d'entre elles n'osent pas se lancer aujourd'hui dans une action en recouvrement, une procédure souvent coûteuse, complexe et donc dissuasive.

Mais la loi changera-t-elle vraiment la situation ? Car au-delà des outils juridiques, c'est bien une culture économique qu'il s'agit de faire évoluer. Tant que le rapport de force restera défavorable aux petites entreprises, celles-ci hésiteront à relancer fermement leurs clients ou à engager des procédures, de peur de fragiliser des relations commerciales essentielles à leur activité.

Dans ce jeu déséquilibré, les retards de paiement ne sont pas seulement une question de délais : ils deviennent un révélateur des tensions structurelles entre acteurs économiques. Et pour les petites entreprises, ils constituent une ligne de fracture de plus en plus visible, entre celles qui parviennent à tenir et celles qui, faute de trésorerie, finissent par céder.

→ MARCHÉS PUBLICS : LES PRÉFETS PRIÉS DE PRÉVOIR DES PRIX RÉVISABLES

Comme il s'y était engagé lors de notre Assemblée générale, le ministre du Logement est intervenu pour faire en sorte que la circulaire Borne (parue en 2022 en pleine crise économique due à la guerre en Ukraine) soit réactivée. C'est chose faite. Le Premier ministre vient d'adresser à ses préfets des recommandations en matière de prix. En l'occurrence, il leur donne l'obligation de prévoir des prix révisables et des possibilités de



modification des clauses financières compte tenu de la volatilité des coûts liés au pétrole, au gaz et à leurs produits dérivés. La nouvelle circulaire précise les modalités d'application de la théorie de l'imprévision, pouvant donner lieu au versement d'une indemnité au cocontractant de l'administration, ainsi que la faculté de résilier le contrat à l'amiable, faute d'accord des parties sur les conditions de sa poursuite.

→ IL Y A EU PLUS DE LOGEMENTS ANCIENS VENDUS L'AN DERNIER

Le marché des logements anciens a connu une reprise en 2025, avec une hausse du nombre de transactions et un redressement des prix après une période de baisse continue. Ainsi, l'an dernier, le volume des ventes est reparti à la hausse pour atteindre autour de 950 000 transactions sur un an, signe d'un regain d'activité, même si le niveau reste inférieur à celui des années les plus dynamiques. En même temps, les prix ont augmenté, indiquant un début de

retournement de tendance. Cette progression reste toutefois modérée, avec des hausses plus marquées pour les appartements que pour les maisons.

L'ensemble traduit une reprise encore fragile, davantage caractérisée par une normalisation du marché que par un véritable cycle de forte croissance, avec des ajustements qui passent plus par les délais de vente et la négociation que par des variations brutales des prix.



MÉTIERS

→ L'ÉQUIPE DES MÉTIERS DE LA MAÇONNERIE ET DU CARRELAGE FAIT LE POINT



Ce mardi 5 mai, Thierry Toffoli et les conseillers professionnels des Métiers de la Maçonnerie et du Carrelage se sont réunis pour faire un point sur leurs dossiers et finaliser la préparation des Rencontres des Métiers du bâtiment de Marseille. Le sujet a fait l'objet d'un examen détaillé, en particulier pour ce qui concerne la teneur des Ateliers Métiers qui seront proposés aux délégués.

→ LES MÉTIERS DU BOIS SE RÉUNISSENT À VANNES

Le 29 avril dernier, le Président des Métiers du Bois, Jean-Michel Martin, a réuni son équipe de conseillers professionnels à la CAPEB du Morbihan. Une délocalisation de la réunion qui s'est ouverte par une communication sur la Communauté des Animateurs Métiers puis sur quelques actualités : la modification de certains codes NAF, l'organisation du concours 2026 de l'œuvre artisanale, l'activité en région, les DTU en révision, etc.

Les Métiers du Bois se sont ensuite attachés à mettre la main finale à la préparation des Rencontres des Métiers du bâtiment à Marseille, dressant un état des lieux des partenaires présents au sein de l'exposition, travaillant aux contenus des ateliers Métiers et du Rapport d'activité. Les travaux se sont poursuivis par un point sur les questions de

Préalablement, un tour de table a été fait pour prendre le pouls de l'activité des entreprises de la profession et de la conjoncture du secteur. Thierry Toffoli a également présenté ses orientations pour les Métiers de la Maçonnerie et du Carrelage au cours de son dernier mandat puisqu'il a été réélu lors de l'Assemblée générale d'avril pour trois ans.

Les questions de formation ont par ailleurs été examinées et en particulier la révision des certifications pour les métiers de la maçonnerie (Bac Pro Technicien d'études du bâtiment et Bac Pro Intervention sur le patrimoine bâti) et du carrelage (Bac Pro Aménagement et Finition du Bâtiment et CAP Carreleur) et aussi le déploiement du CQP Chapiste. Après avoir évoqué les partenariats intéressants la profession, le Président et les conseillers sont revenus sur les études métiers en cours avec l'IRIS-ST, puis ils ont fait un point d'avancement sur les questions

formation et, notamment, les révisions en cours des BP et Bac Pro pour les menuisiers et les charpentiers.

Un point a aussi été fait sur les dossiers du FCBA financés par le Codifab, puis des échanges ont porté sur la proposition de loi « montagne » et plus particulièrement son article 9, qui intéresse directement la filière bois.

Le lendemain, un échange avait été prévu avec les sections bois de Bretagne. Une occasion d'accueillir un bureau d'études structure bois, ATB2, ainsi qu'un représentant de Formabat, Mickaël Pautou, qui est intervenu sur l'intégration des menuiseries dans l'ossature bois et les interactions et interfaces avec les différents ouvrages, en l'occurrence l'ossature/bardage, l'isolation, l'étanchéité à

techniques : les commissions de révision des NF DTU 26.1 « Travaux d'enduits de mortiers », NF DTU 20.1 « Ouvrages en maçonnerie de petits éléments » et le groupe de travail de l'AQC sur le drainage périmétrique. Ils sont revenus aussi sur la dernière réunion du groupe Patrimoine et les deux premières réunions régionales qui se sont tenues en PACA et dans le Grand Est. Après avoir fait un point d'actualité sur les matériaux biosourcés, ils ont évoqué la prochaine Journée CERIB prévue le 2 juillet 2026 ainsi que les demandes de l'AFNOR-GCNORBAT concernant la révision du NF DTU sur les dallages MI et des projets d'amendements à différents DTU pour l'introduction des isolants en fibres de bois. S'agissant des dossiers relatifs au carrelage, ils ont abordé l'étude du CSTB sur les tests d'humidité ainsi que la recherche d'experts en carrelage pour les WorldSkills.



l'air et la ventilation.

Ce déplacement a également été l'occasion pour le Président des Métiers du Bois, Jean-Michel Martin, de faire un point sur la REP et sur le principe du pollueur-payeur ainsi que sur la réglementation incendie pour les ERP.

GOUVERNEMENT

→ UN BUDGET SOUS PRESSION : LA FRANCE CHERCHE 6 MILLIARDS D'ÉCONOMIES FACE AUX INCERTITUDES INTERNATIONALES

Le gouvernement français s'apprête à serrer la vis sur ses dépenses publiques pour faire face à une situation économique plus contrainte que jamais. Du côté du ministère de l'Économie et des Finances, l'heure est clairement à la prudence. L'exécutif envisage désormais jusqu'à 6 milliards d'euros d'économies pour 2026, dont 4 milliards sur le budget de l'État et 2 milliards du côté de la Sécurité sociale. Cette décision s'explique en grande partie par les conséquences du conflit au Moyen-Orient, dont le coût pour la France est aujourd'hui estimé entre 4 et 6 milliards d'euros. Plus précisément, la hausse des taux d'intérêt alourdit la charge de la dette, tandis que les dépenses militaires et les effets indirects sur l'économie, comme l'énergie ou la croissance, viennent peser sur les finances

publiques. Le gouvernement entend faire ces économies pour compenser directement le coût de la crise, avec un calcul simple : chaque dépense supplémentaire liée au contexte international devra être compensée ailleurs pour éviter un dérapage budgétaire. Cela pourrait passer par des gels de crédits ou des annulations ciblées dans différents ministères, même si les arbitrages précis ne sont pas encore connus.

Dans ce contexte, l'objectif de redressement budgétaire pour 2026 est clairement sous pression. Le gouvernement souhaite toujours maintenir le déficit public autour de 5 % du PIB, mais cet objectif devient plus difficile à atteindre. La trajectoire financière repose désormais fortement sur la capacité de l'État à contenir ses dépenses malgré les imprévus.

En parallèle, les perspectives économiques ont été légèrement revues à la baisse. La croissance attendue pour 2026 est désormais estimée à 0,9 %, contre 1 % auparavant, en raison des tensions internationales. Elle a été nulle au premier trimestre.

Comme on pouvait s'y attendre, la préparation du budget se fait dans un climat plus tendu que prévu. Les ministères sont appelés à faire des efforts et à réduire leurs marges de manœuvre. L'enjeu est de taille : il s'agit de convaincre à la fois les marchés financiers et les Français que la France peut garder le contrôle de ses comptes, même face à une crise internationale coûteuse et imprévisible. Sacré challenge !

LOBBYING

→ REP : NOS PROPOSITIONS CRANTÉES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PORTÉES PAR NOS ADHÉRENTS

A la suite de son action commune avec les Collectivités territoriales concernant la refonte de la REP PMCB et les arbitrages du ministre de l'Écologie qui ne nous conviennent pas, la CAPEB avait rédigé un amendement avec les mêmes représentants des Collectivités, pour faire en sorte que les déchets d'un volume inférieur à 3 mètres cube soient repris intégralement sans frais par les éco-organismes et partiellement au-delà de ce volume. Cet amendement avait été déposé par plusieurs députés sur la proposition de loi visant à rééquilibrer la filière REP PMCB au profit des produits du Bois. Cet amendement a été transformé la semaine dernière en Proposition

de loi transpartisane (PS, Horizons, EPR) à notre demande, par les 3 députés très en pointe sur ces enjeux : Stéphane Delautrette (Haute-Vienne), Anne Cécile Violland et Véronique Riotton (Haute-Savoie toutes les deux). Cette proposition de loi, qui a fait l'objet d'une conférence et d'un communiqué de presse de la part de ces 3 parlementaires, intègre également nos positions concernant le maillage territorial des points de collecte. Le dépôt et la valorisation médiatique de cette proposition de loi sont un signal politique fort qui permet de démontrer le soutien des parlementaires à nos positions au moment où le Gouvernement a lancé une consultation

publique sur les projets de textes réglementaires visant à réviser la REP PMCB à partir des arbitrages du ministre, qui ne sont pas satisfaisants, notamment sur la reprise sans frais des petits volumes de déchets.

Tout le monde peut répondre à cette consultation qui est donc une opportunité pour changer la donne. C'est pourquoi nous mobilisons tout le Réseau CAPEB ainsi que nos adhérents pour que chacun s'exprime et puisse faire part de son opposition aux règles proposées. La consultation publique prendra fin le 19 mai. Il y a donc urgence. **Agissons ensemble pour obtenir gain de cause !**

→ LA LOI DE SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES A ENFIN ÉTÉ VOTÉE

Elle a été ENFIN adoptée cette loi de simplification administrative ! Le cheminement de ce texte aura été particulièrement long. Précédé d'une phase de consultations dans tous les territoires fin 2023, auxquelles nous avons largement participé, le texte a été présenté en avril 2024 avant d'être suspendu pour cause de dissolution puis adopté par les députés en juin 2025. Le texte acte la suppression des ZFE et l'assouplissement du ZAN. Il est dénoncé à ce titre comme un texte qui « sabote le droit environnemental ». Pour autant, il comporte nombre de nos propositions destinées à simplifier le quotidien administratif de nos chefs d'entreprises. Il vise globalement à alléger les contraintes administratives et à

rendre les relations avec l'administration plus simples et prévisibles. Il reprend le principe « Dites-le-nous une fois » que nous défendons vigoureusement depuis longtemps et renforce les dispositifs d'évaluation de l'impact des normes sur les petites entreprises. C'est ce même texte qui relève le seuil au-dessous duquel il est possible de passer des marchés publics de gré à gré. Ainsi, les marchés pourront être passés sans publicité ni mise en concurrence dès lors qu'ils seront inférieurs à 140 000 € HT, une disposition qui vient ainsi satisfaire une revendication que nous avons portée avec détermination.



RÉSEAU

→ LA VOIX DES ENTREPRISES DOIT S'EXPRIMER !

La CAPEB nationale a lancé cette semaine la première phase de sa campagne « La voix des entreprises » qui vise à faire prendre conscience à tous des enjeux de la représentativité patronale dont dépend la capacité des petites entreprises à faire entendre leur voix. Outre la perspective de la 4^e mesure de la représentativité patronale qui se fera en 2029 (sur la base du nombre de salariés dans les entreprises adhérentes aux organisations professionnelles arrêté à décembre 2026 et sur la base du nombre d'entreprises adhérentes arrêté à décembre 2027), les élections présidentielles apparaissent comme une échéance clé pour obtenir la nécessaire révision des règles de la représentativité patronale qui empêchent aujourd'hui que les TPE bénéficient de la place

équitable qui leur revient dans la démocratie et le dialogue social et le débat public. Le premier des 3 webinaires prévus pour informer parfaitement le Réseau CAPEB de ces enjeux a eu lieu ce mardi 5 mai. **Les deux suivants se**

tiendront les 22 mai et 8 juin. Il s'agira ensuite de mobiliser les adhérents eux-mêmes afin qu'ils prennent conscience de l'injustice dont ils sont victimes aujourd'hui et qu'ils puissent agir à leur tour pour faire changer la donne.

